Recherche RDT, 7ème programme-cadre CE 2007-2013: programme spécifique au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche CCR

2005/0184(CNS) - 24/05/2006 - Document de base législatif complémentaire

Le 21 septembre 2005, la Commission a présenté une proposition de décision du Conseil concernant un programme spécifique à mettre en œuvre au moyen d’actions directes par le Centre commun de recherche au titre du Septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013).

L’enveloppe globale initialement prévue par la Commission s’élevait à **1.817 mios EUR**.

À la suite de l'accord interinstitutionnel (AII) du 17 mai 2006 concernant le cadre financier pour la période 2007-2013, la Commission présente maintenant une proposition modifiée.

La nouvelle enveloppe globale proposée par la Commission s’élève à **1.751 mios EUR**.

Pour connaître les détails, se reporter à la fiche financière.